



Association des Plaisanciers
du Port de Frontignan

Capitainerie du Port
Avenue des Etangs
34110-FRONTIGNAN

REGLEMENT 2026 DU RALLYE DU MUSCAT DE FRONTIGNAN

18^{ème} EDITION

1- ORGANISATEUR :

L'Association des Plaisanciers du Port de Frontignan (APPF) organise le 18ème Rallye du Muscat de Frontignan, avec la collaboration de l'Association des Plaisanciers du Port de la Grande Motte (APPGM), de l'Association des Plaisanciers d'Agde et du Cap (APAC), de l'Amicale Sportive des Plaisanciers de Palavas les Flots (ASPPF), de l'Association Sportive des Plaisanciers de Port Camargue (ASPPC), et de l'Amicale du Port de Carnon (APC).

Il se déroulera **du 3 septembre au 8 septembre 2026.**

2- DENOMINATION :

Il s'agit d'un raid côtier, baptisé, **18^{ème} RALLYE DU MUSCAT DE FRONTIGNAN.**

3- BUT :

La finalité de cette manifestation nautique est de réunir et faire naviguer ensemble plusieurs bateaux (voiliers ou moteur) dans une ambiance conviviale et sécurisante. Il n'est pas, question de compétition mais d'une sortie en mer sans un quelconque esprit compétitif.

L'accent est mis sur la convivialité et sur la navigation familiale.

Ce «raid» doit permettre à tous les plaisanciers, de se regrouper pour une navigation sécurisée par la présence de marins confirmés.

4- QUI PEUT PARTICIPER :

Tout plaisancier ayant ou non déjà effectué des sorties de plusieurs jours en faisant du port à port, en compagnie d'autres plaisanciers visant le même but.

Les bateaux à moteurs (pouvant rapidement intervenir en cas de besoins sont les bienvenus).

Les voiliers habitables de toutes classes pourvu qu'ils puissent permettre une navigation de quelques jours, la taille n'étant pas un critère de sélection (sauf dériveurs légers et multicoques non habitables).

Les néophytes comme les navigateurs confirmés, l'expérience des uns aidant grandement les autres.

Tous les bateaux doivent impérativement être armés en fonction de leur zone de navigation (moins de 6 miles ou plus de 6 miles d'un abri) et avoir à bord l'armement minimum obligatoire. Le nombre de personnes embarquées ne doit pas être supérieur à celui fixé par le constructeur.

5- DUREE :

Cinq jours de navigation: départ Frontignan, retour Frontignan.

6- DATES :

La date en est fixée par le comité d'organisation lors des contacts préparatoires. Il a été établi que le Rallye 2026 se déroulera du jeudi 3 septembre (regroupement) au mardi 8 septembre dans l'après-midi, avec escales et repas du soir à Palavas le 4 septembre, Le Cap d'Agde le 5 septembre, La Grande Motte le 6 septembre, Carnon le 7 septembre et Frontignan le 8 septembre à la mi-journée.

La concentration des participants ayant lieu le jeudi 3 septembre à Frontignan.

7- COUVERTURE :

Les navires participant à cette manifestation doivent obligatoirement être couverts par une assurance RC:

Pour ce «raid» toutefois, une décharge devra être signée par les participants dans laquelle ils dégagent la responsabilité de l'organisateur

8- COÛT DE LA PARTICIPATION :

Le coût de cette participation doit être contenu. Néanmoins l'inflation des coûts (restauration notamment) nous contraint à être attentifs aux coûts annexes qui pourraient survenir dans l'avenir (droits d'escale). Les droits d'inscription sont fixés par le comité d'organisation et les clubs partenaires. Les fonds ainsi reçus doivent servir pour les frais communs (apéritifs, repas, organisation, etc...). Une somme de **190 euros** par adulte sera le montant de la provision. Toutefois, en cas de bilan déficitaire un complément pourra être demandé aux participants...

9- LES BATEAUX :

Doivent être conforme à la législation des affaires maritimes et fonction de la législation vigueur.

La fiche d'inscription devra mentionner, obligatoirement, le numéro d'immatriculation du bateau (Obligation des Affaires Maritimes).

10- PARCOURS :

Les parcours ne doivent pas dépasser 5 à 7 heures de navigation (en fonction des aléas de la météo). Pour cette année les étapes ne doivent pas excéder 25 ou 35 Miles Nautiques. Avec obligation d'être rentré dans les ports au plus tard vers 18 heures. En cas d'impossibilité, il est impératif de prévenir l'organisation en précisant l'heure d'arrivée prévue.

Pour faciliter les manœuvres d'amarrage, il est souhaitable que les entrées s'échelonnent entre 16h00 et 18h00 après contact avec le membre précurseur désigné par l'Association locale qui aura préparé l'accueil avec les différentes capitaineries des villes étapes par VHF ou téléphone.

§ - Jeudi 3 septembre

§ - Vendredi 4 septembre

§ - Samedi 5 septembre:

§ - Dimanche 6 septembre:

§ - Lundi 7 septembre:

§ - Mardi 8 septembre

Regroupement des bateaux à Frontignan.

Frontignan ==> Palavas

Palavas ==> Le Cap d'Agde.

Le Cap d'Agde ==> La Grande Motte.

La Grande Motte ==> Carnon.

Carnon ==> Frontignan.

11- BRIEFING:

L'installation des bateaux terminée, un petit briefing sera fait au moment du traditionnel apéritif sur le quai. L'heure de départ du lendemain sera fixée à ce moment là. Les conditions de navigation du lendemain seront évoquées.

12- APPAREILLAGE :

L'appareillage des pontons se fera tous ensemble. Une fois la passe franchie, les bateaux s'élanceront après que le départ ait été donné par le Comité d'Organisation. Ils se rassembleront devant l'entrée du port et la flotte prendra le départ en respectant la procédure.

13- PORTER ASSISTANCE :

Toute embarcation se doit de porter assistance aux navires en difficulté et doit immédiatement le signaler aux autres bateaux de la flotte si les risques sont minimes. Toutefois, l'alerte devra immédiatement être répercutée aux services compétents sur le **canal 16** ou par téléphone en composant le numéro d'urgence **196** en cas de risque supérieur.

14- LES REGLES A RESPECTER :

En ce qui concerne cette navigation seules les règles du R.I.P.A.M (règles internationales pour éviter les abordages en mer) sont de rigueur et feront l'objet d'une séance de rappel avant le départ.

Une veille permanente sur le canal 72 de la VHF est obligatoire.

15- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Les bateaux doivent être munis de leur acte de francisation et des documents à jour relatifs aux radeaux de survie pour les navires armés en zone au delà de 6 miles d'un abri. La date des révisions périodiques doivent figurer sur ces documents. La validité doit être en cours pour la période prévue. Tous les autres documents obligatoires devront être à bord. En aucun cas les organisateurs n'assumeront une quelconque responsabilité en cas d'absence des dits documents.

16- LES INSCRIPTIONS :

Les inscriptions doivent impérativement parvenir à la cellule organisation, via les associations partenaires, au plus tard le vendredi 28 août 2026. Elles ne seront considérées comme effectives que si elles sont accompagnées du règlement.

Elles sont enregistrées par les associations partenaires de l'APPF, chacune pour ses adhérents respectifs. Une fiche d'engagement sera établie par les participants pour chaque bateau et sera adressée accompagnée du **chèque à l'ordre de l'APPF**, d'un montant de **190 euros** par adulte embarqué. Pour des raisons de logistique, le nombre de bateaux est limité à **5** par association partenaire, de telle façon que le nombre total soit au maximum de **35** bateaux. Les associations partenaires qui ne font pas partie des escales cette année peuvent inscrire des bateaux dans les mêmes conditions. Les inscriptions seront prises par ordre chronologique, avec le cas échéant une liste d'attente pour pallier aux défections éventuelles ou à un nombre de bateaux inférieur à **5** par association.

17- ESCALES :

Le stationnement dans les ports d'escale fait partie du forfait perçu à l'inscription. Aucun droit de port ne sera demandé en sus.

Il est demandé au skipper de chaque unité de se présenter à la capitainerie du port si requis, muni de l'acte de francisation du bateau, sauf si le club partenaire a déclaré la liste des bateaux en capitainerie.

De part son inscription, chaque skipper accepte et favorise l'amarrage à couple ou à triple en fonction des nécessités liées à la configuration et aux places disponibles dans les ports d'escale prévus sur l'itinéraire.

18- CONDITIONS DE PARTANCE :

Nous sommes en vacances, nous n'avons donc pas d'obligations concernant notre navigation. Il est donc évident que les étapes seront effectuées en fonction des conditions météo. Il n'est pas nécessaire de casser du matériel ou de se faire peur. Aucune obligation n'est faite aux participants de prendre la mer. C'est uniquement sous la responsabilité du skipper que le bateau prendra le départ de l'étape.

Dans le cas où une ou plusieurs étapes seraient annulées, les repas commandés à l'avance seront quand même servis, chacun faisant son affaire pour se rendre à l'escale prévue par voie terrestre.

En cas de non-partance il sera organisé si possible des animations entre les participants (pétanque, cartes, visites des curiosités locales, etc...). Ces animations, organisées par chaque association partenaire, n'ont aucun caractère obligatoire et sont laissées à l'initiative de chacun.

19- REMISE DES RECOMPENSES :

Un « Jeu » sera organisé chaque jour par l'APPF. Aucune aide extérieure (internet, téléphone portable, etc....) ne sera admise.

Des récompenses seront distribuées lors du repas du soir aux vainqueurs désignés par un jury.

20- SOIREEES :

A chaque étape, un repas sera pris en commun et inclus dans le forfait d'engagement. L'organisation en incombe à l'association du port-escale, qui en assure la logistique. **(Apéritif-dîatoire à La Grande Motte, Repas complets au Cap d'Agde, Palavas, Carnon et Frontignan).**

A Frontignan le mardi 3 septembre un apéritif, offert par la municipalité, sera servi entre 12h30 et 13h00 à la Capitainerie (à confirmer), suivi du repas traditionnel qui se déroulera au restaurant "Ô Loup Thau Quai" sur le quai d'accueil.

Pour faciliter l'organisation, et dans le cas où des participants **non navigants voudraient participer à ces soirées, leur inscription accompagnée du règlement (**40 euros par personne et par repas. 20 euros pour apéritifs dînatoires,**) sera prise au plus tard à la remise des inscriptions **le vendredi 28 août 2026.****

Ce règlement, compte tenu de l'esprit de la manifestation, ne veut être qu'un guide, entre personnes animées d'un esprit convivial et participatif, nous comptons sur vous tous, skippers et équipiers, pour faciliter le travail des organisateurs, les aider et pardonner les inévitables défauts et problèmes inhérents à la mise en place d'un événement de ce type.

18^{ème} Rallye du Muscat de Frontignan**Accusé de réception****Compagnie d'assurance :****N° de contrat :****Fait à :****Le :****Pour le bateau :****Nom du Skipper :****Prénom****Signature :**

NB: Ce feuillet N°5 du présent règlement est à détacher et à retourner, signé aux organisateurs accompagné des documents suivants:

- **Le formulaire d'engagement**
- **La décharge de responsabilité**
- **Le montant des droits d'inscription de tous les navigants**
- **Le montant des éventuels repas supplémentaires**
-
- **Pour le jeudi 28 août 2026.**

Contacts APPE: Jacques Levacher, Vice-Président :
José Sala, Président :
Patrick Loupias, Secrétaire général°:
Christian Dupressoir, Trésorier :

Tel: 06-07-85-19-61.
Tel: 06-88-48-47-38.
Tel: 06-23-67-30-18.
Tel: 07-67-11-52-63.